

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Aller vers la consommation massive de produits locaux

**APPEL
À PROJETS
2021**

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS:
MARDI 23 FÉVRIER 2021

Contexte

En Afrique de l'Ouest, face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains et ruraux, les systèmes alimentaires fondés sur l'agriculture familiale renforcent déjà dans nombre d'endroits la capacité d'un pays ou d'une région à nourrir ses populations par la production locale, la transformation, la distribution, notamment au travers de circuits courts efficaces. C'est son effet amplificateur qui est à soutenir. Ainsi, les organisations paysannes et les ONG ouest-africaines doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un quadruple défi : garantir la disponibilité d'aliments sains, produits localement; assurer un revenu digne aux paysannes et aux paysans, ainsi qu'aux autres acteurs des filières et des systèmes alimentaires locaux; répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles; influencer les politiques publiques tant au niveau national qu'international.

Le programme

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d'une contribution de la Fondation JM.Bruneau, abritée à la Fondation de France, et de l'Agence française de

développement (AFD). Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa) est membre du comité d'orientation et de suivi. Le programme Jafowa participe au volet capitalisation du programme.

Le programme soutient ou a soutenu plus de 270 initiatives depuis 2009 sur la base d'un appel à projets « général » et de 4 appels Coup de pouce (en 2015, 2016, 2017 et 2020). Il est construit autour de trois piliers complémentaires, qui forment une progression :

- soutenir les innovations qui font gagner des parts de marché aux produits locaux (c'est le présent appel à projets);
- capitaliser pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets;
- soutenir la construction de stratégies de changement d'échelle afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d'espace économique.

En s'alliant avec le Roppa, acteur majeur de plaidoyer, et en permettant l'éligibilité des projets de plaidoyer, le programme articule une démarche offensive au niveau des territoires et des filières (c'est-à-dire les innovations portées par les projets) à une démarche d'influence sur l'environnement politique et législatif afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable.

Objectifs

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable, d'en partager les acquis à des échelles plus vastes et de contribuer à la documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole, qui soit susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques.

Dans un contexte de compétition avec les importations, cela revient à soutenir le « consommer local », compris comme « la consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines »⁽¹⁾.

Les objectifs spécifiques sont :

- d'améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et d'en assurer l'accès aux consommateurs urbains et ruraux, notamment aux consommateurs pauvres, par des actions concrètes innovantes ;
- de partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et d'en tirer des enseignements globaux ;
- de produire des documents et argumentaires utiles aux acteurs assurant une veille et une interpellation politique.

Quelles sont les initiatives soutenues ?

Thèmes

Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une et l'autre des deux thématiques suivantes :

- **connecter agriculture familiale et marchés/promouvoir le « consommer local »** : comment l'agriculture familiale locale peut-elle approvisionner les marchés domestiques et nourrir les villes – grandes et moyennes – et les agglomérations rurales ? Comment peut-elle concurrencer les produits importés et reconquérir des parts de marchés urbains et ruraux ? Comment favoriser le « consommer local » face au « manger importé » ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres ?
- **développer des pratiques d'agriculture durable/des systèmes alimentaires durables** : développer une agriculture durable permet-il de répondre au défi de nourrir

les villes et les zones rurales par l'agriculture familiale, aujourd'hui et à l'horizon 2050 ? Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ? Comment garantir la diversification des productions ainsi que la variété et la qualité nutritionnelles des produits locaux ?

Précision : le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte les 3 dimensions du développement durable, environnementale, économique et sociale, notamment dans une démarche agroécologique.

Questions prioritaires en 2021

L'appel à projets 2021 cible exclusivement les innovations spécifiques qui répondent à une ou plusieurs de ces 3 questions :

- comment la mise en marché des produits locaux issus de l'agriculture familiale peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche et permettre la généralisation de la consommation d'une alimentation produite et transformée dans le pays ou la sous-région (c'est-à-dire par un nombre important de consommateurs des catégories moyennes et pauvres, voire très pauvres) ?
- comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de manière pérenne aux marchés institutionnels ?
- comment faire des consommateurs ouest-africains et de leurs organisations des acteurs à part entière de la consommation massive de produits locaux sains et nutritifs ?

Actions

Le programme apporte un appui financier à des actions se déroulant en Afrique de l'Ouest et ayant pour finalité de promouvoir le consommer local et de permettre à la production d'une agriculture familiale durable l'accès aux marchés urbains et ruraux. Cette finalité peut se décliner en actions telles que, par exemple :

- une offre vivrière diversifiée : l'amélioration et la diversification d'une production agricole familiale durable, de sa transformation et de sa commercialisation ; une offre diversifiée d'aliments sains et nutritifs ;
- le renforcement des organisations paysannes engagées dans des démarches améliorant l'accès de produits locaux durables aux marchés domestiques et permettant une meilleure rémunération des productrices et producteurs ainsi qu'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, en relation avec les autres acteurs de la chaîne de valeur ;

(1) https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/plan_strat_roppa.pdf

- la structuration et le partage de la gouvernance des filières entre les différents maillons, la concertation, la contractualisation, les interprofessions; la gouvernance pluriacteur des systèmes alimentaires; le soutien aux collectivités territoriales pour la mise en place de plans alimentaires territoriaux;
- la défense et la promotion, auprès des consommateurs, de l'agriculture familiale et d'une alimentation saine à partir de produits locaux;
- les démarches visant à démarquer et valoriser les produits locaux (démarches qualité, présentation, labellisations et certifications, communication, marketing...);
- la capitalisation et la valorisation des innovations apportant des réponses à une meilleure connexion entre agriculture familiale durable et marchés;
- le plaidoyer auprès des décideurs politiques, notamment à l'échelle nationale, en faveur de la consommation de produits locaux, bruts ou transformés, issus d'une agriculture familiale durable;
- etc.

Au sein des dossiers reçus et répondant au questionnaire prioritaire de 2021, le comité d'attribution privilégiera les projets:

- dans lesquels sont prises en compte les leçons d'actions (antérieures ou en cours) réalisées sur des thèmes similaires ou sur le même territoire;
- dont le positionnement par rapport à d'autres acteurs (organisations paysannes, organisations d'appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l'État, acteurs du secteur privé, associations de consommateurs, médias, organisations internationales, bailleurs, etc.) est explicité ou qui – lorsque cela se justifie – s'articulent avec eux.

Important:

- le comité d'attribution du programme est attentif à sélectionner uniquement des initiatives démontrant une réelle capacité d'innovation pour répondre à l'enjeu de connecter l'agriculture familiale durable aux marchés domestiques (urbains ou ruraux) et de promouvoir la généralisation du consommateur local. En conséquence, ne seront pas retenus, par exemple, un projet visant uniquement le renforcement de la production agricole ou un projet n'abordant pas de manière centrale la généralisation de la consommation des produits locaux permettant une répartition juste de la valeur ajoutée entre acteurs des filières;
- les projets visant majoritairement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés par ce programme.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif:

- aux organisations paysannes (OP) d'Afrique de l'Ouest;
- aux ONG d'appui actives dans un pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Union européenne (dans la mesure où, dans ce dernier cas, elles agissent avec des partenaires locaux);
- aux organismes de recherche et/ou de formation.

Important: l'appel à projets est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre une organisation ouest-africaine et une organisation européenne (UE). L'organisation porteuse peut être ouest-africaine ou européenne (UE).

Critères de sélection

Après avoir vérifié que le projet répond bien aux questions prioritaires de 2021, le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants:

- la recevabilité administrative: dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, montant de la subvention et durée des projets, etc.;
- l'éligibilité des porteurs, des partenaires et du projet;
- la pertinence de l'innovation (ou des innovations) mise(s) en œuvre dans le projet et visant à permettre aux produits d'une agriculture familiale durable d'accéder – tout en permettant une rémunération juste et équitable des acteurs des filières – aux marchés de grande consommation, urbains et ruraux, ou aux achats institutionnels ou qui visent à faire des consommateurs, et de leurs organisations, des acteurs à part entière de la consommation de masse de produits locaux sains;
- la qualité du projet: impact sur l'agriculture familiale et sur l'accès à l'alimentation en ville et dans les zones rurales, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, emploi rural, gouvernance, partenariats de compétences territoriaux et internationaux, etc.;
- la prise en compte d'expériences antérieures ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire;
- la faisabilité: adéquation du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier, etc.;
- la prise en compte du changement d'échelle des innovations: anticipation de la pérennisation de l'action en vue de son grandissement économique, capitalisation, diffusion et valorisation, réplique, plaidoyer, etc.

Modalités de soutien

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, le programme Pafao ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenus :

- des projets de courte durée (un an), pour un montant de subvention accordé de 10 000 à 15 000 euros ;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant maximum, sur l'ensemble de la période, de 50 000 euros de subvention (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1^{er} janvier 2021 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention. Les actions financées doivent démarrer avant le 31 décembre 2021.

Comment répondre ?

Merci de télécharger les lignes directrices et le dossier (fichiers Word et Excel) sur les sites fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou cfsi.asso.fr (rubrique *Actualités*).

Le dossier, complété en français ou en anglais, est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante : secr.aea@cfsi.asso.fr (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour les budgets et des annexes demandées). L'envoi se fera en plusieurs mails dont chacun aura un poids maximum de 8 Mo. La date limite de réception du dossier par mail est fixée au mardi 23 février 2021.

La première éligibilité administrative des dossiers sera établie par le secrétariat du programme assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles seront ensuite instruits par un comité d'attribution.

Toute question relative à cet appel à projets, et **restée sans réponse après une lecture attentive des lignes directrices**, peut être posée par mail uniquement à : secr.aea@cfsi.asso.fr

Responsables du programme

Gaëlle Kergraisse

Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris - France
fondationdefrance.org

Isabelle Duquesne

Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)
32 rue Le Peletier - 75009 Paris - France
cfsi.asso.fr

